

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance extraordinaire du conseil
Jeudi le 25 novembre 2021, 17h35

Sont présents :

M. Richard Baril	
M. Nicolas Goulet	Mme Marie-Pier Bourassa
M. Jean-François Jodoin	Mme Noémi Robitaille

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Guy Dupuis. Monsieur le directeur général et greffier-trésorier, Gabriel Pinard, est présent.

2021-11-157

02 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Demande aide financière PRIMEAU – construction réservoir eau potable CTE
- 04 Période de questions
- 05 Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Jean-François Jodoin et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

2021-11-158

03 Demande aide financière PRIMEAU – construction réservoir eau potable CTE

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet prévoit la construction d'un réservoir d'eau potable à la Centrale de traitement d'eau (CTE);

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Nicolet désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme PRIMEAU pour cette construction;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Nicolet et six autres municipalités desservies en eau potable par la CTE, dont la Municipalité de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT que tous les coûts seront répartis entre les municipalités faisant partie de l'*Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable*, plus précisément selon les nouvelles capacités maximales de consommation (débits réservés) qui seront négociées en vue du renouvellement de ladite Entente en 2023 ;

CONSIDÉRANT que la répartition des coûts aura un impact sur ces municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Noémi Robitaille et unanimement résolu par ce conseil :

Que le conseil :

- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU par la Ville de Nicolet pour la construction d'un réservoir d'eau potable à la Centrale de traitement d'eau (CTE);

- s'engage à respecter toutes les modalités du Guide sur le programme PRIMEAU qui s'appliquent à la Municipalité;
- s'engage à payer sa part des coûts non admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
- confirme que la Municipalité assume tous les coûts non admissible et les dépassements de coûts non admissible associés à son projet au programme PRIMEAU selon la répartition des coûts entendues entre les municipalités parties à la nouvelle entente intermunicipale à intervenir.

Adoptée

04 Période de questions

Aucune question

2021-11-159

05 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Nicolas Goulet et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 17h40.

Adoptée

« Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Guy Dupuis
Maire

Gabriel Pinard
Directeur général et greffier-trésorier